



**Réponses de Claude Charron,
candidat du Parti libéral du Québec dans Saint-François**

Réponses de Claude Charron, candidat du Parti libéral du Québec dans Saint-François

1. Les droits de scolarité au collégial devraient-ils augmenter, diminuer ou rester tels qu'ils sont ?

Le Parti libéral du Québec ne souhaite pas modifier les frais de scolarité qui sont exigés pour les études collégiales et universitaires.

2. L'offre de formation à distance devrait-elle être développée plus largement ?

La pandémie de la COVID-19 a forcé le milieu collégial et universitaire à de nombreuses innovations et adaptations, notamment l'émergence de l'enseignement à distance. Il y a lieu de se questionner sur les avantages et les inconvénients de ce type d'enseignement, dont les limites sont rapidement apparues dans le débat public, notamment au chapitre de l'isolement des étudiants. Nous avons tous été témoins de la fébrilité des étudiants lorsque ceux-ci ont pu fréquenter à nouveau les campus, ce qui met en exergue l'importante socialisation qui se déroule en leur sein et qui fait partie intégrante de l'expérience collégiale et universitaire.

Nous croyons qu'il y a lieu de mener une réflexion à ce sujet, avec l'ensemble des partenaires du réseau collégial et universitaire, notamment avec les organismes représentant le personnel enseignant au collégial. L'enseignement à distance peut jouer un rôle dans l'offre collégiale et universitaire, mais il faut réfléchir aux balises qui doivent venir l'encadrer.

3. Devrait-on modifier certains aspects de la nouvelle loi sur la langue commune du Québec (PL96) qui touchent les cégeps anglophones ? Lesquels ?

La protection de notre langue française, parlée par seulement 2 % des habitants en Amérique du Nord, appelle à faire preuve de la vigilance. Cependant, cette vigilance ne signifie pas qu'il faille renier les droits de la communauté d'expression anglaise pour autant. Cette communauté a des droits, et nous défendons pleinement leurs institutions. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons défendu leur droit de conserver la structure des commissions scolaires et que nous poursuivons de le faire. C'est aussi pour cette raison que nous nous sommes opposés à la réforme de la Charte de la langue française, le projet de loi 96, dont les mesures étaient trop disproportionnées pour être considérées comme étant constructives.

Nous pouvons être en faveur de la protection de la langue française sans toutefois être en faveur du projet de loi 96. Il est essentiel de favoriser une approche plus équilibrée qui permettra aussi d'améliorer la qualité de la langue française, comme le démontrent les 27 propositions que nous avons mises de l'avant au printemps 2021.

Nous travaillerons toujours dans un objectif d'équilibre et d'inclusion. Ainsi, spécifiquement pour le secteur de l'enseignement collégial, nous :

- redonnerons le droit aux étudiants de fréquenter l'institution collégiale de leur choix;
- rendrons optionnels les cours additionnels de français ajoutés au niveau collégial pour les étudiants admissibles à la scolarisation en anglais afin d'éviter tout impact sur la diplomation des étudiants et leurs perspectives universitaires;
- assurerons que tous les projets d'infrastructure des réseaux de la santé et de l'éducation seront réalisés en fonction des besoins réels et non de la langue.

4. Devrait-on étendre les clauses scolaires de la loi 101 aux cégeps ?

Le Parti libéral du Québec prône la liberté pour les étudiants de fréquenter l'institution collégiale de leur choix.

5. Les institutions publiques comme les cégeps devraient-elles avoir des cibles contraignantes pour atteindre la carboneutralité ?

La première étape vers la carboneutralité consiste à se fixer un objectif ambitieux. À l'heure actuelle, l'objectif 2030 est de réduire les émissions de gaz à effets de serre (GES) de 37,5 %, sous le niveau de 1990. Il faut démontrer plus d'audace et porter cet objectif à 45 % pour 2030.

Le Parti libéral du Québec adoptera une loi sur la carboneutralité qui exigera l'établissement de cibles quinquennales à atteindre jusqu'à la carboneutralité en 2050.

De même, nous serons au rendez-vous auprès de nos établissements d'enseignement supérieur pour les assister dans la transition énergétique de leurs établissements.

6. L'augmentation fulgurante de 3642 % de l'effectif scolaire handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) depuis 2010-2011 mérite-t-elle qu'on augmente les ressources enseignantes ?

Il est indéniable que la réalité des jeunes adultes handicapés ou en difficulté d'adaptation doit être suivi de près lorsque ceux-ci atteignent l'âge adulte et font leur entrée dans l'effectif étudiant au niveau collégial. Force est de constater que le gouvernement actuel n'a pas pris cette question au sérieux.

Un gouvernement libéral agira avec vigueur sur cette question.

Tout d'abord, nous croyons qu'il faut assurer une meilleure adaptation de l'appareil gouvernemental pour être en mesure de prendre des décisions plus concertées. Plusieurs ministères se partagent des responsabilités qui affectent ces personnes au jour le jour. Nous souhaitons créer un Secrétariat aux personnes vivant avec un handicap ou le spectre de l'autisme – tel qu'il en existe déjà pour d'autres secteurs, par exemple les Affaires autochtones et la Jeunesse – pour lequel serait nommé un ministre responsable. En plus de permettre une meilleure coordination des différents services gouvernementaux offerts aux personnes handicapées, une telle entité leur procurerait une réelle voix au Conseil des ministres, ce qui serait une belle avancée.

Ensuite, il faut s'assurer d'une meilleure transition entre l'enfance et la vie adulte. La députée Jennifer Maccarone a demandé à de nombreuses reprises, au cours des quatre dernières années, la tenue d'une commission parlementaire pour se pencher sur la question. Malgré le soutien du milieu, le gouvernement n'a pas donné suite à cette demande. Dans les 100 premiers jours d'un gouvernement libéral, nous mettrons en place une commission d'experts et de parlementaires afin d'établir collectivement une feuille de route qui nous permettra de mieux soutenir ces jeunes dans leur transition vers l'âge adulte, jusqu'à l'âge d'or. Cette commission aura un mandat de consultations et de recommandations.

7. Les cégeps sont-ils là pour rester ?

Le développement du réseau des cégeps et des universités a permis aux Québécoises et aux Québécois de se développer et à notre économie d'innover et d'évoluer. Ces réseaux sont malheureusement trop souvent tenus pour acquis. Leur rôle est pourtant essentiel, partout au Québec. Alors que nous vivons une pénurie de main-d'œuvre généralisée, nous devons considérer toute la richesse de l'apport du réseau d'enseignement supérieur. C'est pourquoi le Parti libéral du Québec continuera de favoriser le développement de pôles d'enseignement supérieur en région. C'est nécessaire non seulement pour assurer un meilleur équilibre du bassin de main-d'œuvre partout au Québec, mais aussi pour soutenir la vitalité de nos régions. Il faut donner aux cégeps la souplesse dont ils ont besoin pour développer des offres de cours qui leur sont propres, notamment en soutenant la mise en place de programmes exclusifs à l'extérieur des grands centres. Tout cela en vue de donner la chance à chacun d'eux d'attirer plus d'étudiants, en continuant d'offrir de la formation préuniversitaire.

Une chose est sûre, cependant: dans les prochaines années, le nombre d'étudiants du réseau collégial augmentera sans que les infrastructures aient été suffisamment adaptées à cette réalité. Il est plus que nécessaire de donner un coup de main aux cégeps pour qu'ils soient en mesure de les accueillir adéquatement. C'est pourquoi nous nous assurerons de mettre à niveau les infrastructures du réseau en fonction des besoins réels. Nous ne voulons plus revivre des situations comme celle du Collège Dawson, où un projet d'agrandissement nécessaire a été annulé pour des considérations politiques, alors que les besoins étaient largement connus. D'ailleurs, nous travaillerons de concert avec le Collège Dawson pour remettre sur les rails le projet d'agrandissement.